

Le conseil d'école s'est déroulé sous la présidence de la Directrice : Mme AMENDOLA.

Remerciements aux membres présents.

- **Mme Le Maire** : Mme Métenier-Dupont.
- **Adjointe aux Affaires Scolaires** : Mme Hirtzmann.
- **Enseignants** : Mmes Boitier, Bréchet, Michon, MM. Demaizière, Michon.
- **DDEN** (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : M. Pacquaut.
- **Parents élus** : Mmes Père, Dorey, Cieslar, Pépin-Laboeuf, Antoine, Du Gardin. M. Thubet.
- **Invitée** : Mme Rémiré, Directrice du Centre de Loisirs.
- **Excusé** : M. Buiron (IEN),
- **Absente** : Mme Lucas (enseignante).

(Mme Métenier-Dupont, Mme Hirtzmann, Mme Rémiré, retenues par d'autres obligations, arrivées vers 19h00).

Secrétaires de séance : Mme Amendola. Mme Du Gardin.

Ordre du jour :

- 1 - Effectifs / Répartitions / Enseignants / Vue sur prévisions 2016.
- 2 - Hygiène et Sécurité / Conditions de travail.
- 3 - Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).
- 4 - Actions pédagogiques.
- 5 - Communication : Ecole-Familles.
- 6 - Travaux /aménagements et équipements.
- 7 - Coopérative scolaire.
- 8 - Temps périscolaires.

1- Effectifs / Répartitions / Enseignants / Vue sur prévisions 2016 :

→ **Effectifs : 162 élèves**

CP : 30 CP	→ 21 élèves	→ Mme Amendola (Mme Moine : décharge)
CE1 : 36 CP-CE1	→ 20 élèves (9 + 11)	→ M. Michon
CE1	→ 25 élèves	→ Mme Michon
CE2 : 31 CE2	→ 25 élèves	→ M. Demaizière
CM1 : 26 CE2-CM1	→ 22 élèves (6 + 16)	→ Mme Boitier
CM2 : 39 CM1-CM2	→ 23 élèves (10 + 13)	→ Mme Bréchet
CM2	→ 26 élèves	→ Mme Lucas

Nouvelles inscriptions : 2CP (classe de Mme Amendola), 1CE1 (classe de M. Michon), 1CM2 (classe de Mme Bréchet).

→ **Rentrée 2016** : Départs : 39 élèves de CM2.

Prévisions : 39 élèves de GS (Ecole maternelle L. Czyz).

La convention entre les municipalités de Givry/Jambles devrait être reconduite suite à un entretien avec Mme Hirtzmann, dans l'après-midi (arrivée de 4/5 élèves).

Mme Amendola ajoute que l'école ne semble pas menacée de fermeture, l'année prochaine.

2- Hygiène et Sécurité / Conditions de travail :

- a) **Hygiène** : poux de retour dans les classes, il est important de vérifier les têtes des enfants et de traiter rapidement.
- b) **Sécurité**:

- **Rappel sur les médicaments à l'école** : sur temps méridien et sur temps scolaire, médicaments non autorisés sauf en cas de mise en place de PAI (protocole d'accueil individualisé).

- **Exercice « évacuation » (incendie)** : effectué le mercredi 3 février : sans problème particulier, notifié dans le registre « sécurité de l'école ». Ce dernier a été consulté par les parents sur leur demande.

- **Accès Deuxième étage** : les parents s'interrogent sur l'application de l'interdiction d'accès au deuxième étage et sur l'état de celui-ci (processus de dégradation et risques d'effondrement du bâtiment) ?

La Directrice précise que l'accès est encore autorisé au personnel de l'école et aux personnes de la Municipalité. Suite à la demande de Mme Le Maire, la Directrice a dû interdire l'accès à cet étage aux enfants et aux personnes non citées ci-dessus, pendant le temps scolaire. Tri et rangement de cet étage par l'équipe enseignante toujours en cours. Cette dernière reste dans l'attente de l'aménagement de la salle informatique pour entreposer le matériel.

M. Michon précise que l'interdiction ne semblait pas liée à un risque d'effondrement mais plutôt à l'absence de sortie de secours.

Mme Le Maire n'étant pas encore arrivée, la réponse n'a pas pu être complétée.

- **Circulation** : les parents précisent l'importance de la présence d'un agent au passage piéton, rue de Cluny, aux entrées et sorties d'école, ils souhaitent connaître les horaires exacts et savoir si ces derniers peuvent être avancés ?

Mme Hirtzmann rappelle le rôle des deux personnes présentes à ces moments de la journée. L'agent de l'école élémentaire a plusieurs tâches à accomplir, il est présent aux entrées et sorties d'école (exemple 8h40 à 9h05). Aucune modification ne peut être apportée.

- **Problèmes de sécurité :**

- Accès à l'école : demande de suppression du code par Mme Amendola :

Dans le respect des nouvelles mesures, la Directrice a demandé la suppression du code d'accès, de nombreuses personnes circulant librement dans les couloirs sans autorisation. Mme Amendola précise que le changement du code est inefficace, étant connu de tous très rapidement.

Un parent d'élève précise que la porte d'entrée et le boîtier « digicode » ne répondent pas à un niveau de sécurité suffisant et que des moyens détournés peuvent facilement permettre l'entrée.

Mme Le Maire précise que le code sera changé et non remplacé par des clefs comme demandé par Mme Amendola. Mme Le Maire refuse la suppression du code (problème de personnel remplaçant et risque de circulation de clefs refaites).

- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et exercices de « mise à l'abri » anciennement « confinement » :

Afin d'être cohérent avec la demande de la hiérarchie (exercice à mettre en place avant la mi-janvier), le PPMS devait être remis à jour. La Directrice n'ayant pas dans ses compétences, les missions d'élaborer des plans de sécurité face aux risques chimiques, sismiques, nucléaires, climatiques et terroristes, cette dernière a sollicité l'aide de la municipalité.

Un parent d'élève, M. Thubet, précise de manière virulente, que la Directrice est dans « l'illégalité » du fait de ne pas avoir réalisé l'exercice de confinement avant le 15 janvier, et qu'en cas de problème, elle serait tenue pour responsable et pourrait finir « en prison » !

Réponse ironique de la Directrice : « il faut toujours un responsable » !

D'autant plus que depuis son arrivée, Mme Amendola a toujours recherché de la rigueur au niveau de la sécurité. Son souhait était d'attendre la remise à jour du PPMS pour que les exercices aient un semblant de lien avec une réalité éventuelle (lieux de confinements non définis, matériel nécessaire aux exercices non actualisé).

Mme Hirtzmann, précise qu'il a été suggéré à Mme Amendola de prendre contact avec la gendarmerie et les pompiers pour l'élaboration de ce document, qui n'est pas à la charge de rédaction de la mairie (réponse de M. Buiron).

Mme Amendola précise qu'elle n'est pas « agent de sécurité », à titre d'exemple : certains directeurs pensant mettre à l'abri des enfants, les mettaient en fait en danger, cet état de fait pose polémique. Aux dires de Mme Le Maire, il n'y a pas de problème à Givry, précisant qu'il n'y a pas de mosquée donc qu'il ne semble pas y avoir de risque. Ce à quoi M. Thubet rétorque que le Bataclan ne présentait aucun risque jusqu'au jour où...

Mme Le Maire veut dédramatiser, et précise que Mme Amendola devrait être apte à gérer.

De nouveaux documents reçus récemment de l'Inspection de Tournus indiquent la mise en place d'un futur conseil d'école extraordinaire à ce sujet, ayant lieu 15 jours après les vacances de Février (date prévue mardi 8 mars à 18h15).

Dans le cadre de l'application des consignes de sécurité, l'école recevra également la visite non programmée de l'Equipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS), missionnée par le Recteur pour visiter chacune des écoles du département avant le 15 février. Ces personnes procéderont à une visite rapide de l'école (15-20 minutes) et rédigeront une fiche synthétique de consignes de sécurité.

Suite à la mise à jour du PPMS et du matériel nécessaire, la Directrice ayant obligation d'exécution de la réglementation existante, mettra en place un exercice, en informant au préalable les enfants, les familles et la municipalité. M. Thubet, en tant que Sapeur-Pompier, se propose d'aider Mme Amendola.

L'Inspection de Tournus précise qu'elle ne valide pas ce PPMS, elle en prend seulement connaissance.

c) **Conditions de travail** : interrogation des parents sur un problème de chauffage dans l'école :

Au retour des vacances de Noël (04/01), la baisse importante de température semblait liée à l'arrêt du fonctionnement de la chaudière (disjonctée).

Le 19/01 : de nouveau température de 15 °C dans certaines classes.

Constatation effectuée : bâtiment très mal isolé (notamment au niveau des fenêtres). De ce fait, à chaque dysfonctionnement, plusieurs jours sont nécessaires pour retrouver une température acceptable. Aucun texte officiel ne fixe actuellement de seuil de température à l'intérieur des locaux scolaires, en dessous duquel il serait déconseillé d'assurer les cours.

3- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

La Directrice et les parents d'élèves remercient la municipalité d'avoir mis à disposition un agent communal, le lundi soir permettant le transfert en garderie à 17h30/35 des enfants ayant APC.

Mme Le Maire précise que cela n'est pas acté pour les années à venir et pourrait être remis en cause. Les parents d'élèves remercient également les enseignants d'avoir pu organiser leur emploi du temps afin de pouvoir faire leurs APC le lundi soir.

Les parents élus restent toujours dans l'attente d'une réponse écrite de M. Buiron et souhaitent à l'avenir recevoir de ce dernier, une convocation avec un délai suffisant pour pouvoir se rendre à l'entrevue.

Mme Amendola a demandé à Mme Père, seul parent reçu, si des réponses avaient été apportées à leur courrier. Cette dernière n'évoque pas l'entretien et répond que M. Buiron reprendra contact avec la Directrice.

4 - Actions pédagogiques:

- Participation à la Cérémonie du 11 novembre : classe de CP-CE1. (Mme Le Maire remercie M. Michon de sa présence).
- Intervention de l'Association « peuples solidaires » sur le thème de « la violence et gestion des conflits » : classes de CE2, CE2-CM1, CM1-CM2, CM2 (13 et 20/11).
- Sortie « patinoire » : classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 (8/12).
- Bibliothèque : sortie pour toutes les classes de l'école au 2nd trimestre. Poursuite du projet « Animalivres » : classes de CP-CE1 / CE1 / CE2 et du projet « 1, 2, 3 album » : classe de CM2.
- Intervention du Grand Chalon « tri et déchets » : classe de CM2 (6 et 20/11) et visite du Centre Desplat (27/11).
- Participation au « Téléthon des écoles » (sous la forme d'une course à pied : don de 412 euros avec l'école Maternelle, versé par des sponsors) : classes de CP-CE1, CE1, CE2 et CM2 (04/12).
- Fête de Noël (18/12) : exposition des objets de Noël confectionnés par les enfants, chants puis goûter offert par l'école.
- Atelier « relaxation » proposé par la Maison de la Santé : classe de CP-CE1 (08/01).

- Cycle natation : classes de CE1 et CE2. (Les 6 CE2 de Mme Boitier n'ont pas pu participer à cette activité (effectifs des classes trop importants)).
- Atelier « poterie » avec l'aide de Mme Larcher : classes de CP-CE1 et CE1 (26 et 29/01).
- Intervention du Grand Chalon « apprendre à porter secours » : classe de CP-CE1 (04/02).
- Les sorties « randonnées » : classes de CE2-CM1, CM1-CM2, CP se poursuivent (1 sortie par mois).
- Invitation de la classe voix (M. Garneret) au Collège : classes de CM1-CM2 et CM2 (08/02).
- Permis piéton : classes de CE2 et CE2 de Mme Boitier (09/02).
- Liaison GS/CP : rencontre de Noël (16/12) / rencontre de Février (10/02).
- Fête de l'école : programmée le samedi 25 juin (en attente de confirmation de la salle des fêtes).

5 - Communication Ecole / Famille :

→ **Absence** : La Directrice rappelle : toute absence doit être signalée le plus tôt possible (le matin) par les parents. En cas d'absence d'interlocuteur, un répondeur est prévu à cet effet (précisez votre identité ainsi que les nom et prénom de l'enfant, la classe, et le motif de l'absence). Au retour de l'élève, l'absence doit **obligatoirement** être justifiée par écrit, sur papier libre. (cf. règlement intérieur).

→ Interrogation des parents sur les tenants et les aboutissants du mot au sujet de la patinoire collé dans le cahier des élèves :

Suite à des déceptions, disputes, mésententes, entre des élèves de CM2, la Directrice a été informée que des rumeurs circulaient : « cette dernière aurait interdit la classe de CM2 de participer à la patinoire ».

Mme Amendola dément ces propos. Les faits se sont déroulés de la manière suivante :

- inscription des enseignants au planning très convoité de la patinoire.
- réponse de M. Tavernier CPC EPS de Chalon : 2 classes seulement seront retenues : Mme Bréchet et Mme Boitier alors que l'année dernière 4 classes avaient participé.
- mécontentement de Mme Lucas, qui a écrit personnellement à M. Tavernier sans en informer la Directrice, se plaignant qu'elle n'y avait pas participé l'année dernière. Ceci est inexact, l'activité a bien eu lieu pour la classe de Mme Lucas, cette dernière était absente et remplacée, ce qui a bien été confirmé par M. Tavernier.

Si l'avis de la Directrice avait été sollicité, il serait allé dans le même sens que celui de M. Tavernier, Mme Boitier n'ayant pas pu participer à l'activité piscine, alors que Mme Lucas avait quant à elle, déjà eu une activité conséquente en Auvergne.

Mme Amendola déplore de telles rumeurs, qui la discrédite par rapport aux enfants et aux familles. Elle se réserve le droit d'informer l'école en cas de nouveaux propos déformés.

Des enseignantes interviennent pour dire que des enfants étant impliqués, cela nécessitait une intervention de La Directrice.

Il est regrettable que Mme Lucas ne soit présente à ce conseil d'école.

Un parent élu souhaite connaître la position de M. Buiron sur cette situation.

6- Travaux à l'école, aménagements et équipements :

Mme Amendola remercie les services municipaux intervenant régulièrement à l'école. Une demande de travaux et d'aménagements souhaités par l'école a été transmise pour 2016, listés par ordre de priorité :

- Sonnerie automatique mélodieuse réglable facilement.
- vidéoprojecteur salle 8.
- fenêtres sur l'ensemble du bâtiment : M. Michon constate des infiltrations par les fenêtres dans sa salle de classe (en priorité salle 10).
- Des volets seraient à prévoir avec les fenêtres sur l'ensemble du bâtiment, en priorité au rez-de-chaussée ce qui renforcerait la sécurité.
- nouveau mobilier salle 2
- aménagement de coins ombragés dans la cour.

Par mail, Mme Hirtzmann, avait informé que la priorité de la municipalité serait la fin des travaux dans l'escalier principal, le changement de deux fenêtres et les pierres au sol dans l'entrée.

Mme Le Maire répond qu'elle ne peut pas se prononcer sur les demandes de l'école, le vote des budgets n'ayant pas eu lieu.

Mme Amendola précise qu'en cas de forte pluie et de vents violents, l'eau passe sous les fenêtres, ce qui pose un problème urgent.

Mme Le Maire précise qu'en mairie aussi, donc elle ferme les volets.

L'école étant dépourvue de nombreux volets, elle ne peut procéder ainsi.

→ **Informatique** : la salle n° 6 de l'école est opérationnelle. Cet espace informatique proposé par la municipalité regroupe 5 ordinateurs de l'ancien Espace multimédia et 5 ordinateurs de l'école. Un planning d'occupation de cette salle est en cours d'élaboration par les enseignants (créneau envisageable pour l'école Maternelle, salle déjà utilisée par les NAP le jeudi après-midi).

→ **Aménagement des abords de l'école** :

Les parents insistent sur des chemins d'accès à l'école impraticables par temps humide et souhaitent que la municipalité envisage une remédiation.

Mme Hirtzmann précise que des travaux d'aménagement ont déjà eu lieu, mais que les services techniques vont étudier cette demande.

Mme Amendola souhaite que cette question redondante, ne soit plus traitée à chaque conseil d'école.

Mme Le Maire indique que les parents peuvent faire un courrier en mairie à ce sujet.

7 - Coopérative scolaire : Affiliation (OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Crédit Agricole.....11497.21 euros

Caisse..... 118.21

Total11615.42 euros

L'école remercie l'Association « Les P'tits Givrotins » qui a accepté lors de sa dernière Assemblée Générale de reconduire pour cette année la prise en charge d'un des deux bus piscine et remercie la municipalité de la prise en charge du deuxième.

→ Association « Les P'tits Givrotins » : l'école remercie l'Association pour ses dons : 3000 euros et 680 euros. Pour l'instant les 3000 euros ont été répartis provisoirement sur la prise en charge du premier bus piscine et sur la classe Auvergne.

Il reste un projet randonnée pour 3 classes (CP/ CE2-CM1 et CM1-CM2) en cours d'élaboration.

D'autres dons ont été faits par choix de l'Association :

- des cadeaux communs (sacs à dos, boussoles, lampe torche) : 1830,69 euros.

- cadeau souvenir classe CM2 Auvergne (calendrier photos 214.87 euros et clefs usb 116.74 euros).

L'équipe enseignante a été surprise de ces dons. Mme Boitier évoque un gaspillage d'argent. Elle précise que le besoin de l'école réside plus dans l'aide financière pour les séjours courts et ces cadeaux offerts aux enfants n'étaient pas à destination de l'école, ce qui est regrettable.

Mme Amendola évoque un climat beaucoup plus serein entre l'école et l'Association. Le nouveau bureau sous la présidence de Mme Gibanel, a présenté un règlement intérieur complet, validé par la Directrice, correspondant aux attentes de l'école. La communication est rétablie sur de nouvelles bases et les échanges sont réguliers.

8 - Temps périscolaires :

- Cantine : les propos des enfants rapportent un moment peu épanouissant, un problème dans l'organisation (problème du choix des places par tables de 6, stress et mésentente dans le temps accordé à la répartition des élèves par table). Les parents souhaitent un complément d'informations sur ce mode de fonctionnement et voir si une alternative pourrait être envisageable pour réduire ce temps d'anxiété.

Mme Rémiré déplore la dureté des propos tenus par les parents. Elle recherche toujours les meilleures solutions dans l'intérêt des enfants et en corrélation avec les obligations imposées dans son travail pour un bon fonctionnement. Cette répartition avec l'aide des enfants dans la cour évitait le bruit occasionné au restaurant scolaire. Il est vrai que parfois des tests sont faits et ne conviennent pas à tous, elle souhaite un dialogue pour que ces remarques se transforment en solutions profitables à tous (enfants, personnels de cantine...), tout en gérant le temps imparti et la sécurité.

Mme Rémiré réunira son équipe pour voir si les propositions sont réalisables et si d'autres peuvent être envisageables.

Malgré le mal être de certains enfants, Mme Du Gardin précise que beaucoup d'améliorations sont tout de même présentes et remercie Mme Rémiré pour son travail quotidien.

Mme Le Maire précise que le comité de pilotage est là pour évoquer les questions du périscolaire. Les parents élus souhaiteraient dans ce cas, que cela apparaisse à l'ordre du jour du comité de pilotage, pensant que ce temps était strictement réservé aux NAP.

⇒ **Dates des prochains conseils d'école** : **mardi 8 mars 2016** à 18h15 (conseil extraordinaire : PPMS) et **mardi 7 juin 2016** à 18h15.

Mme La Directrice lève la séance à 20h15 et remercie les parents élus qui ont offert un apéritif convivial.

Le compte rendu sera affiché au panneau d'affichage, mis en ligne sur le blog de l'école (<http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>, via l'onglet « Conseils d'École »). Il pourra également être consulté à l'école.

Secrétaire de séance : Mme Du Gardin

La Directrice, Mme AMENDOLA.